



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL2-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026  
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34  
27 à la délibération 28  
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34  
27 à la délibération 28  
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34  
27 à la délibération 28  
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

### **2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF « PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT DU HAUT BOCAGE »** – Rapporteur : Christophe HOGARD

Au titre de sa compétence « Organisation de la restauration scolaire », la commune des Herbiers met en œuvre son service de restauration collective à destination des scolaires. Les objectifs réglementaires liés au respect de la loi EGALIM ainsi que les objectifs politiques de la commune concernant un approvisionnement local et de qualité pour son restaurant scolaire sont des enjeux définis comme prioritaires.

En parallèle, dans le cadre de son Projet Alimentaire territorial, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a défini comme priorité, la relocalisation des approvisionnements de la Restauration collective publique et privée présente sur son territoire.

Pour atteindre cet objectif, le Pays des Herbiers a facilité le dialogue et les échanges entre les différentes parties prenantes. L'émergence d'un outil intermédiaire pouvant assurer à la fois le lien logistique, les partages et les retours d'expériences entre les producteurs locaux et les acteurs de la restauration collective locale s'est imposée comme la clé de voûte du projet permettant l'augmentation de la part des produits locaux de qualité dans les menus des restaurants collectifs du territoire.

Issue d'un long travail collaboratif, la mise en place de cette plateforme locale d'approvisionnement s'est traduite par la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) par le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Cette société a pour objet de développer, organiser et gérer une plateforme logistique d'approvisionnement en produits alimentaires, principalement en fruits et légumes issus de productions locales, à destination des professionnels de la restauration collective publique et privée du territoire et plus largement du Haut Bocage.

La SCIC a également pour mission d'animer un écosystème d'acteurs engagés dans l'alimentation durable et locale, en favorisant les synergies entre producteurs, collectivités et professionnels de la restauration collective.

Elle est constituée par 4 collèges disposant chacun d'un poids représentatif :

- collège producteurs (40%),
- collège collectivité (40%),
- collège salariés (10%),
- collège Investisseurs / Partenaires / Soutiens (10%).

La commune des Herbiers a acquis 2 parts sociales de la SCIC.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner le représentant de la commune au sein des instances de la société coopérative d'intérêt collectif « plateforme d'approvisionnement du haut bocage »,

Recueil des candidatures : Christian RONDEAU et Raphaël CHAGNOLEAU se portent candidats

Afin d'accélérer le déroulement des opérations de vote, il est proposé de renoncer au scrutin secret conformément à l'article L2121-21. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 6 octobre 2025 relative à l'achat de parts au sein de la SCIC « Plateforme d'approvisionnement du Haut Bocage »,

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 créant la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SAS à Capital variable "plateforme d'approvisionnement du Haut Bocage"

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de renoncer au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

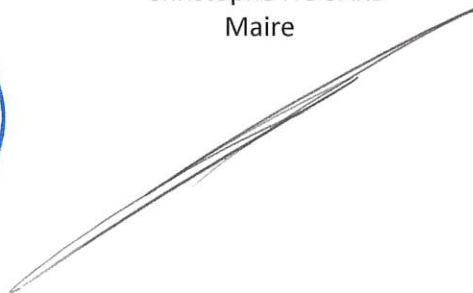
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOIX (28 voix pour Christian RONDEAU et 5 voix pour Raphaël CHAGNOLEAU) :

- désigne M. Christian RONDEAU en qualité de représentant de la commune au sein du collège Collectivités de la SCIC,

Pierrick THOMAS  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026  
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026  
Notifié le :